

SOFIAL

Lotissement "L'Orée du Bois"

PA n° 089 287 22 Z 0001

Département de l'Yonne

Commune de PARON

PLAN DE MASSE

"La Plaine du Bois de Saint-Bond"

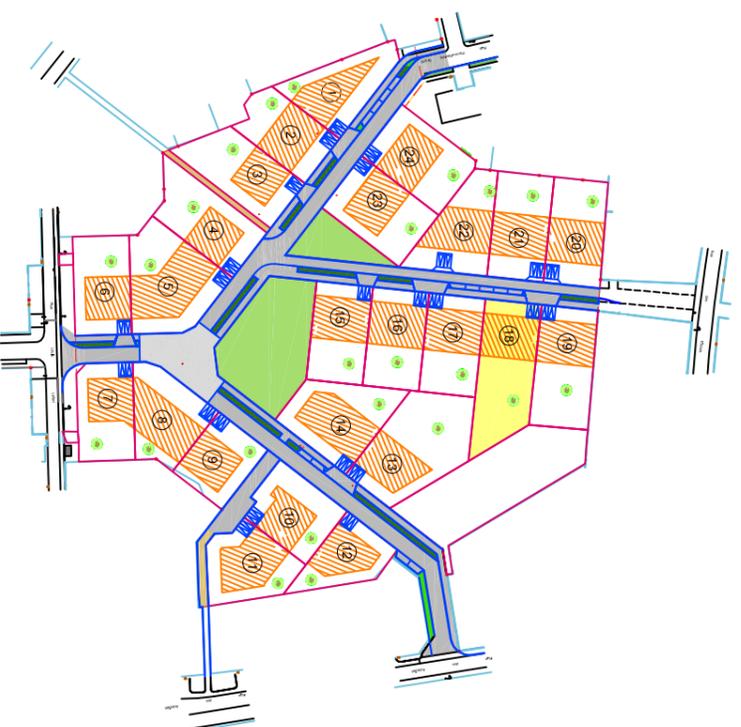
Lot n°18

Cadastre : Section AL n°187p, 188p, 193p, 194p et 235p

Superficie mesurée indicative : 1005 m²

Echelle 1/500^{ème}

PLAN DE SITUATION



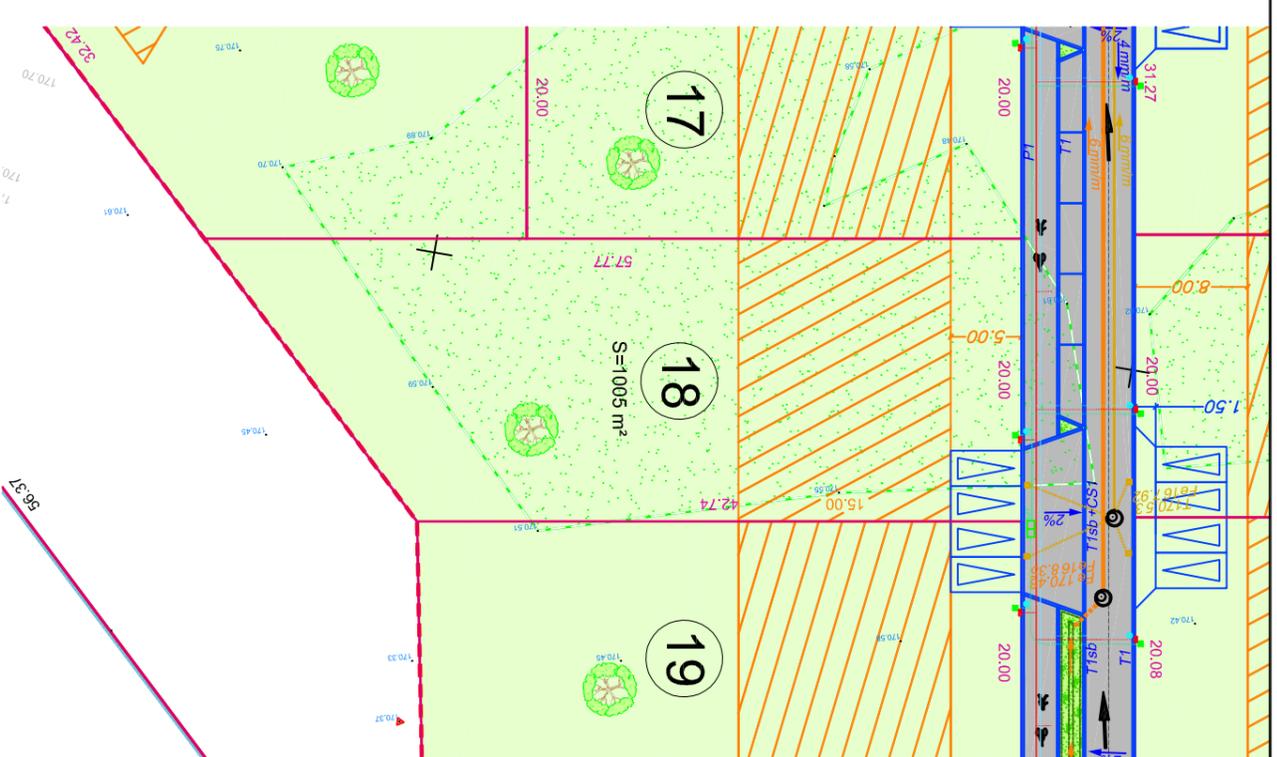
SAS SOFIAL
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS CEDEX 2
Tél : 02.43.43.49.45
Mail : aurelie.simon@lelievre-immobilier.com

DOSSIER
92640-43674
DATE
10/06/2022



GEFA
GÉNÉRALISTES-EXPERTS • INGÉNIEURS ASSOCIÉS
BUREAU DE L'ESSONNE
22, avenue de Ganay
91490 MILLY-LA-FORÊT
01.64.98.95.46
milly@gefa-expert.com

GE
GÉNÉRALISTES-EXPERTS
CONSEILERS VALONNIERS QUALITÉ



LEGENDE

Réseau Eaux pluviales

Regard de visite Ø1000

Collecteur ø300

Réseau Eaux usées

Collecteur ø200

Branchement ø160

Regard de visite Ø1000

Regard de branchement

Réseau Adduction d'Eau Potable

Canalisation de distribution

Branchement individuel

et regard de comptage

Réseau ENEDIS basse tension

Câble réseau 3x150²

Câble 4x35² (branchement)

Coffret réseau (REMBT)

Coffret de branchement (CIBE)

Réseau Télécommunication

Fourreaux PVC 3ø45

Fourreaux PVC 2ø28

+ Regard de branchement 30x30

Chambre L2T

Voie, revêtements et espaces verts

Enrobés

Traitement différencié des zones de rencontres
(zones conviviales) type enrobés cloutés ou similaire

Stabilisé

Espaces verts

Arbre de haute tige obligatoire (charge acquéreur)
Position donnée à titre indicatif - Mention obligatoire sur PC

Bordures béton

113.10 Cotation de nivellement TN

Equipement

2 Places de "pour" imposées charge acquéreur
2 x 2.50m x 5.00m

Sentier piétonne et cycles
(Servitude de passage pour piétons et véhicules à constituer, sur la sente, au profit des parcelles au Sud, hors lotissement, pour desserte ponctuelle)

Urbanisme
Périphérie du Lotissement
(article L442-1-2 du C.U.)

Zone de constructibilité maximales
données à titre indicatif
(sous réserve de la stricte application des
prospects mentionnés au document
d'urbanisme en vigueur, variant suivant
la nature du projet envisagé).

NOTA :

Les implantations des différents ouvrages réseaux sont indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction en fonction des études techniques ultérieures à mener avec les concessionnaires, syndicats publics, et fournisseurs (étude d'éclairnement, etc.).
Les limites sont données à titre indicatif sous réserve du bornage contractuel (bornage en cours).
Les cotes et superficies seront définitives qu'après bornage contractuel.